

## CONSEIL DES PRUD'HOMMES

### À Hazebrouck, Danone condamné hier à verser près de 33 000 E à un ex-intérimaire

jeudi 20.09.2007, 16:09



CDI. PHOTO PHILLIPPE PAUCHET

Les 961 missions en intérim de Mustapha Merahi ont été requalifiées en

Hier, les prud'hommes d'Hazebrouck ont en partie donné gain de cause à Mustapha Merahi. Cet ex-intérimaire avait enchaîné 961 missions et neuf CDD en dix ans au sein du site bailleulois de Danone.

« C'est une vraie bouffée d'oxygène. » Hier, c'est avec un large sourire que Mustapha Merahi a accueilli le délibéré. « Je n'ai jamais eu peur de m'attaquer à un groupe comme Danone. Il y en a eu un, c'était moi. Cela signifie que tout est possible. »

L'homme se prête aisément au jeu des questions-réponses avec les nombreux journalistes. Il sait qu'il incarne un dysfonctionnement du marché du travail. Et a l'espoir d'avoir fait bouger les choses. Son avocat, Me Joly, surenchérit : « C'est un message adressé aux entreprises qui laissent les gens dans la précarité. Le CDI reste l'embauche logique. »

Cette embauche, Mustapha Merahi l'a sollicitée cinq fois en dix ans. Pas tout à fait en vain, puisque les prud'hommes ont requalifié l'ensemble de ses missions et ses neuf CDD en un unique CDI, à compter du 1er janvier 1997. Danone devra lui verser près de 33 000 E. En revanche, le conseil s'est estimé incompétent pour statuer sur les primes d'intéressement et de participation. « Mon client est passé à côté de ce système, a répété Me Joly, qui estime les sommes à 70 000 E. Il devrait porter un recours devant le tribunal de grande instance. « Ce n'est pas un "ouf" définitif, mais je suis reconnu comme victime et ça n'a pas de prix », reprend Mustapha Merahi.

Juste derrière lui, l'avocat de Danone, Me Rialland, estime que « la décision n'est pas une surprise. Nous avons reconnu que la situation n'était pas normale. A priori, nous ne ferons pas appel. » Le porte-parole de Danone France précise que le cas Merahi a « servi d'électrochoc à la société », une vague d'embauches étant intervenue de manière « concomitante » à Bailleul.

Un cas dit « atypique » qui ne l'est peut-être pas tant que ça. Trois salariés de Danone Villecomtal (Gers) viennent d'engager une procédure prud'homale, après plus de cinq cents contrats d'intérim en quatre ou cinq ans. L'audience est fixée en janvier. Il pourrait bien y avoir une jurisprudence Merahi. •

PERRINE DIÉVAL